

**CINQ CENT TRENTE ET UNIÈME SESSION****Mercredi le 20 septembre 2017**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 20 septembre 2017 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(16 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures.

**9275-17** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y ajoutant le point suivant :

12a) Demande d'exonération des frais de location de salles par l'organisme « Parcours d'enfants ».

ADOPTÉE

**9276-17** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2017**

---

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 30 août 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

## **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

**9277-17**

### **PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

---

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 13 septembre 2017, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**9278-17**

### **ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 13 SEPTEMBRE 2017**

---

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver le rapport d'état des activités financières présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la période se terminant le 13 septembre 2017.

ADOPTÉE

**9279-17**

### **APPROBATION DU RAPPORT DE DÉPENSES ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FARR DE LA RÉGION DES LAURENTIDES**

---

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord est le président de la Table des préfets des Laurentides et co-président du comité directeur du FARR ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre la MRC a été désignée pour agir en tant que fiduciaire des sommes versées par le MAMOT dans le cadre de la démarche d'élaboration des priorités d'intervention du FARR de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente entre le MAMOT et la MRC a été ratifié en août dernier prévoyant le versement d'une subvention de 21 000 \$ pour réaliser la démarche;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente prévoit la remise au MAMOT d'un rapport de dépenses approuvé par résolution par la MRC au plus tard le 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que les dépenses engagées au 15 septembre s'élèvent à 6 065,31\$ tel que présentées dans le rapport de dépenses déposé.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'approuver le rapport de dépenses engagées dans le cadre de la démarche d'élaboration des priorités d'intervention du FARR de la région des Laurentides.

ADOPTÉE

**9280-17      RÉOLUTION ADOPTANT LES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

---

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui confie la gestion du FDT à la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2017-2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement de :

- Mettre en œuvre un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
  - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
  - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
  - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière incendie;
  - Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneurship;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable par :
  - La mise à contribution du savoir-faire de la collectivité;
  - L'amélioration de la complémentarité des interventions en matière de développement social;
  - Le soutien à l'engagement, à la participation et à la solidarité des citoyens;
  - La valorisation des filières spécifiques de développement économique du territoire;
  - Le soutien à la transition vers une économie écoresponsable et diversifiée;
  - La protection des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'environnement;

- Le soutien aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques ou permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou les impacts liés aux changements climatiques;
  - La conciliation des différents usages et la gestion équilibrée du territoire.
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive;
  - Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire;
  - Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec;
  - Adopter la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique de soutien aux entreprises 2017-2018.

ADOPTÉE

**9281-17      AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRÉFET ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA « LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT » DANS LE CADRE DU FLS**

CONSIDÉRANT QUE lecture est faite de la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- D'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de SEPT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (750 000\$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre.
- D'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE

**9282-17      APPUI AU PROJET DE COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Jérôme de se doter d'un complexe sportif multifonctionnel incluant un plateau spécialisé en gazon synthétique, un plateau spécialisé de gymnastique, un plateau multisports pour l'Institut régional des sports de Saint-Jérôme, des salles polyvalentes, un secteur administratif, ainsi que des vestiaires pour les terrains synthétiques extérieurs;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective de développement du Quartier des sports de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que de telles installations ne sont pas disponibles sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT l'apport qu'un tel projet aura sur le milieu sportif jérômien et régional;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme et celui de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement que la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la Ville de Saint-Jérôme pour la réalisation d'un projet de complexe sportif multifonctionnel à Saint-Jérôme ainsi que pour toute demande de subvention liée à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

**9283-17      RÉSOLUTION CONFIRMANT LA NOMINATION DE LA CHARGÉE DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT les démarches non concluantes des derniers mois auprès de la MRC d'Argenteuil visant à partager une ressource pour le poste de chargé de projet en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il est très difficile de trouver une ressource à temps partiel pour ce dossier;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de La Rivière-du-Nord relative au suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en vertu de la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

Que la MRC de La Rivière-du-Nord procède à l'engagement de Julie Kennedy à titre de chargée de projet en sécurité incendie pour une période indéterminée.

ADOPTÉE

**9284-17      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-46**

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-46 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- de modifier la grille de spécifications de la zone C-427 afin d'y autoriser les projets intégrés, les usages multiples ainsi que les modes d'implantation jumelé et contigu;
- de modifier l'article 2.1.5 afin de permettre les usages multiples à même l'affectation « *Commerciale artérielle* ».

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-46 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-46 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**9285-17      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-47**

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-47 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- d'ajouter les usages « *épicerie* » et « *marché d'alimentation* » dans la zone C-278.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-47 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-47 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**9286-17      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-48**

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-48 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- d'agrandir la zone P-250 à même une partie de la zone C-249.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-48 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-48 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**9287-17      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉSOLUTION PPCMOI - 2017-00146**

---

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2017-00146 afin d'autoriser :

- Un projet d'agrandissement en deux phases des phases III et IV du Manoir Philippe-Alexandre afin de créer 103 logements supplémentaires, au 895, rue Arthur-Buies

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Attendu que la résolution PPCMOI-2017-00146 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2017-00146 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

**DIVERS :**

**9288-17      DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR L'ORGANISME  
« PARCOURS D'ENFANTS »**

---

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme « Parcours d'enfants » dans le cadre de plusieurs rencontres qui seront tenues dans les salles « C et D » de l'Hôtel de région, comme suit :

Mercredi 25 octobre 2017 de 13h00 à 16h00

Lundi 4 décembre 2017 de 13h00 à 16h00

Mercredi 24 janvier 2018 13h00 à 16h00

Lundi 12 mars 2018 de 13h00 à 16h00

Mercredi 25 avril 2018 de 13h00 à 16h00

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

---

Aucune personne ne s'est présentée.

**9289-17      LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement, à 14 heures 30, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Bruno Laroche, préfet

---

Pierre Godin, directeur général et  
secrétaire-trésorier